



Estrées
59151

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024 19h30

<u>Lieu et heure :</u>	Mairie d'ESTREES, 19h30
<u>Sont présents :</u>	Messieurs Lionel BLASSEL, Christian WALLARD, Guy DEBEVE, Frédéric MARCQ, Laurent DUCATILLON, Eric MILLEVILLE Mesdames Fabienne PEUVREL, Isabelle TRIQUET, Claire BODELE, Karine TITTEIN, Adeline DUPONT
<u>Sont excusés :</u>	Monsieur Jacques PETIT, qui donne procuration à Monsieur Lionel BLASSEL Monsieur David PARMENTIER, qui donne procuration à Monsieur Guy DEBEVE
<u>Sont absents :</u>	Madame Sandrine POTEAU, Madame Corinne LEBECQ
<u>Quorum :</u>	11 /15
<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Fabienne HERIN PEUVREL

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS « Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) » – Rénovation de l'éclairage public sur la commune

Monsieur Blassel explique que cette subvention portée par le Département du Nord facilite l'émergence de nouveaux projets d'aménagement ou d'équipements publics portés par les communes rurales du territoire dans le cadre de l'appel à projets "Aide départementale aux Villages et Bourgs".

Grâce à cette subvention, la commune va pouvoir investir pour réaliser des économies d'énergie liées aux systèmes d'éclairage extérieurs (éclairage LED sur l'espace public (hors bâtiments publics).

L'investissement serait fait sur les rues suivantes :

- Rue de Saily
- Mont Gratien
- Carrefour aux abords de la mairie
- Rond-point rue d'Arleux vers Hamel.

La subvention demandée sera de 50 % du montant HT.

Plusieurs devis ont été demandés. Le devis retenu est celui de la société Olczak d'un montant de 32 940 € HT la subvention sollicitée est de 16 470 €.

Le conseil valide la proposition et autorise M. Le Maire à signer tout document se référant à cette demande de subvention et à cet investissement.

III. FONDS VERT 2024

M. Blassel présente le Fonds vert, dispositif mis en place par le Sous-préfet pour soutenir les projets des collectivités et des élus locaux en faveur de la transition écologique.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de faire la demande de dotation à hauteur de 30 % pour le passage en led de certaines rues du village soit $32940 \times 30 \% = 9\ 882 \text{ €}$

Le conseil valide cette proposition et autorise M. Le Maire a signer tout document se référant à cette demande de subvention.

IV. CALENDRIER ET TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS 2024

M. Blassel propose d'ouvrir le centre de loisirs aux dates suivantes :

- Vacances d'hiver : du 26 février au 1^{er} mars et du 4 au 8 mars (2 x 5 jours)
- Vacances de printemps : du 22 au 26 avril et les 29 et 30 avril, 2 et 3 mai (5 jours + 4 jours)
- Vacances d'été : du 8 au 12 juillet, du 15 au 19 juillet, du 22 au 26 juillet et du 29 juillet au 2 août (4 x 5 jours)
- Vacances d'automne : du 21 au 25 octobre et du 28 au 31 octobre (2 x 5 jours)

Les tarifs à la semaine restent inchangés.

Pour les extérieurs et les personnes ne pouvant justifier du quotient familial, le tarif plein sera appliqué. (hors petits enfants Estrésiens)

Les tarifs de garderie sont à 1,10€ par jour, soit 5€50 pour une semaine de 5 jours et 4€40 pour une semaine de 4 jours.

Vacances d'hiver				
semaine du 26/02 au 01/03/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances d'hiver				
semaine du 04/03 au 08/03/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances de printemps				
semaine du 22/04 au 26/04/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances de printemps				
semaine du 29/04 au 30/04 et 02/05 au 03/05/2024 (4 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	19,40 €	7,00 €	4,40 €	4,40 €
de 370 à 499 €	25,00 €	12,60 €		
de 500 à 700 €	29,20 €	16,80 €		
> 700 €	30,60 €	18,20 €		

Vacances d'été				
semaine du 08/07 au 12/07/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances d'été				
semaine du 15/07 au 19/07/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances d'été				
semaine du 22/07 au 26/07/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances d'été				
semaine du 29/07 au 02/08/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances d'automne				
semaine du 21/10 au 25/10/2024 (5 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	24,25 €	8,75 €	5,50 €	5,50 €
de 370 à 499 €	31,25 €	15,75 €		
de 500 à 700 €	36,50 €	21,00 €		
> 700 €	38,25 €	22,75 €		

Vacances d'automne				
semaine du 28/10 au 31/10/2024 (4 jours)				
quotient familial	coût par semaine par enfant avec repas	coût par semaine par enfant sans repas	garderie matin	garderie soir
de 0 à 369 €	19,40 €	7,00 €	4,40 €	4,40 €
de 370 à 499 €	25,00 €	12,60 €		
de 500 à 700 €	29,20 €	16,80 €		
> 700 €	30,60 €	18,20 €		

La proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal

V. REMUNERATION DES ANIMATEURS ET DU DIRECTEUR A.L.S.H – Année 2024

Il est proposé de créer des emplois non permanents à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les ALSH.

M. Blassel propose la rémunération suivante pour les recrues :

- *Directeur* : IB/IM – 542/461 + 10 % de congés payés,
- *Animateur diplômé BAFA* : IB/IM - 486/425 soit 348.50 € brut / semaine (2 jours maximum de garderie) + 10 % de congés payés, les journées de préparation seront payées 69.70 € brut si effectuée
- *Animateur stagiaire BAFA* : 75 % de IB/IM - 486/425 soit 278.80 € brut / semaine (2 jours maximum de garderie) + 10 % de congés payés, les journées de préparation seront payées 55.76 € brut si effectuée
- *Animateur non diplômé* : 60 % de IB/IM – 486/425 soit 209.10 € brut / semaine (2 jours maximum de garderie) + 10 % de congés payés, les journées de préparation seront payées 41.82 € brut si effectuée

Une semaine d'immersion d'une semaine est proposée à titre de bénévole aux personnes souhaitant découvrir les métiers de l'animation (animateur non diplômé).

M. Blassel propose de passer l'indemnité camping à 30 € brut par nuitée au lieu de 23€.

Les propositions sont validées à l'unanimité par le conseil.

VI. COTISATION SIDEN SIAN - D.E.C.I 2024

Suite à notre adhésion au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », il est proposé à l'assemblée de délibérer pour le remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par le produit des impôts.

Notre cotisation s'établit donc de la manière suivante :

- 5 € TTC X Nombre d'habitants de votre commune connu au 1^{er} janvier 2023, soit un montant de 5 675 € TTC.

M. Blassel propose de continuer à prendre en charge cette cotisation et de voter contre la fiscalisation de celle-ci. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

VII. CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

M. Blassel propose de renouveler la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur notre commune.

Au travers de cette convention, nous nous engageons à participer, à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification au tarif « cause animale » suivants :

- 100 € TTC pour les femelles,
- 80 € TTC pour les mâles,
- 120 € TTC pour les femelles gestantes.

Sur présentation d'un devis du cabinet de vétérinaire, si les tarifs ont augmenté alors la différence sera à la charge de la mairie.

Une estimation de 700.00 € sera proposée au vote du budget pour la participation de la commune.

Le conseil municipal vote le renouvellement de cette convention.

VIII. CONVENTION L'ÉTOILE DE LILI

En complément, M. Blassel propose de renouveler également la convention avec l'association L'Etoile de Lili qui s'engage à capturer les chats errants et en détresse, à effectuer les opérations d'identification, de stérilisation sur le territoire et les remettre dans un milieu naturel.

Pour d'aider cette association, il sera proposé de voter une subvention annuelle au budget.

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

IX. DISSOLUTION DES AFR DE GOEULZIN

M. Blassel explique que par arrêté du 26/06/2023, le Préfet du Nord a décidé la dissolution d'office de l'association foncière de remembrement de Gœulzin.

Pour explication, constatant l'absence d'activité de l'association foncière de remembrement (AFR) de Gœulzin depuis plus de trois ans et considérant que l'AFR de Gœulzin n'a pas engagé de démarches visant à mettre en œuvre une procédure de dissolution malgré cette absence d'activité, le Préfet du Nord a décidé la dissolution d'office de l'association foncière de remembrement de Gœulzin par arrêté du 26/06/2023.

L'AFR de Gœulzin est propriétaire d'une parcelle sur le territoire de Estrées pour une surface totale de 29a96ca : Parcelle ZI12 – le Mont Hardon – Contenance 29a96ca

Il est proposé :

- d'accepter de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière selon la clé de répartition définie en annexe ;
- d'accepter le transfert dans le domaine privé de la commune du bien de l'AFR précité situé sur le territoire de la commune de Estrées ;

Le SGC propose à la commune de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière à hauteur de 30,36% pour notre commune. Ainsi, la commune reprendra dans ses comptes un crédit du compte 110 à hauteur de 24033,14€

, prix du terrain (report à nouveau solde créditeur) ainsi qu'un montant au compte 515 à hauteur de 1342,80€ de liquidité.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout document, prendre toute décision visant à l'incorporation du bien de l'AFR et à la reprise de l'actif et du passif et donne pouvoir à M. Blassel pour représenter la commune pour la mutation du bien précité qui sera réalisée par acte administratif.

X. QUESTIONS DIVERSES

M. Blassel propose de renouveler l'adhésion au SCOT. L'adhésion est à 1,40€/habitant ce qui représente un budget de 1596€ par an.

Le SCOT nous accompagne dans les projets d'économie d'énergie et peut nous accompagner sur l'étude d'u projet de déploiement du photovoltaïque sur notre commune.

Pas de question dans le conseil ni au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance : 19h49

